



2025/02-02
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 13 FEVRIER 2025

Date de convocation : 07/02/2025

Date d'affichage : 07/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février à 20h00, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 7 février 2025 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. ARDITTI, M. DIGAIRE, Mme LOZACH, Mme SCHEMBRI, Mme REUSSARD, M. BALLOT, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSEGUIER à Mme CHABRIT
Mme SCHEMBRI à Mme MAURICE
Mme ENEE à M. SCHWEIZER

Ouverture du Conseil à 20h00

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Madame CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT VAL D'OISE NUMERIQUE ET A SA COMPETENCE GROUPE FERME D'UTILISATEURS (GFU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.5721 et L.5722,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique, et plus particulièrement son article 2.2.2 relatifs à la compétence du Syndicat en matière de Groupe Fermé d'Utilisateurs et de mutualisation de ressources et de moyens,

Vu le projet de Convention-cadre précisant les modalités techniques, administratives et financières de l'adhésion de la commune de Seraincourt à la compétence « Groupe Fermé d'Utilisateurs » du Syndicat mixte du Val d'Oise Numérique et la liste d'équipements et services mutualisables ci-annexée,

Considérant que le déploiement des réseaux de fibre optique sur le territoire de la commune autorise désormais la mise en œuvre de nouveaux services et usages du numérique et accélère la transition digitale de la commune,

Considérant que la commune souhaite bénéficier de cette compétence GFU, notamment pour la mise en place d'une liaison entre le POP VONUM et le data center de Lognes,

Considérant le projet de mutualisation de la vidéoprotection permettant de stocker les caméras et de les exploiter au CDS VO. Celui faisant économiser en investissement et en fonctionnement la commune.

Considérant que l'adhésion de la commune de Seraincourt au syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique présente un intérêt pour développer de nouveaux projets numériques sur le territoire de la commune.

Considérant que l'adhésion au syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique, ouverte à l'ensemble des collectivités valoisienne, se fait sur la base du volontariat par délibération de la collectivité territoriale ou de l'organisme public concerné,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à la majorité** :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Seraincourt à la compétence « dispositifs mutualisés de vidéoprotection » du syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique.

APPROUVE les statuts du syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique.

APPROUVE les termes de la Convention-cadre précisant les modalités techniques, administratives et financières de l'adhésion de la commune de Seraincourt à la compétence « Groupe Fermé d'Utilisateurs » du Syndicat mixte Val d'Oise Numérique.

APPROUVE l'adhésion de la commune de Seraincourt au syndicat mixte ouvert Val d'Oise Numérique en qualité de membre associé et sera représenté auprès du Syndicat par Anne Marie MAURICE en tant que titulaire et par François SCHWEIZER en tant que suppléant **à l'unanimité**

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'adhésion et la convention ainsi que tout acte qui s'y rattache.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La présente délibération sera transmise au Préfet du Val d'Oise et sera publiée sur le site de la Commune de Seraincourt.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Seraincourt, le 13 février 2025

Le Maire
Anne-Marie MAURICE

